

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 22 mai 2023

Date de l'annonce publique : 12/05/2023

Date de la convocation des conseillers : 12/05/2023

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Brix, Nadine (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) – Thiry Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	1	Klinski, Mireille (conseillère, excusée).
Référence	CC.2023-05-22 - 9.01	
Point de l'ordre du jour	9.01	
Objet	Création de poste au service technique - Ingénieur – Groupe de traitement A1 - Fonctionnaire communal	

Le conseil communal,

Vu la proposition de procéder à la création d'un poste pour un ingénieur diplômé dans le groupe de traitement A1 sous-groupe scientifique et technique (fonctionnaire communal) pour les besoins du service technique, département de la voirie ;

Considérant que ce profil sera notamment chargé de :

- Gestion, exécution et suivi technique des projets et des chantiers communaux en assainissement, infrastructures et réseaux enterrés,
- Gestion administrative et financière des dossiers confiées (marchés publics, budget, subsides, ...),
- Assurer la mise en place, le déploiement et le suivi des infrastructures réseau ;

Considérant que l'administration communale publiera une vacance de poste en vue de l'engagement d'un ingénieur diplômé pour les besoins du service technique sous le statut du fonctionnaire communal ou de l'employé communal dans le groupe de traitement/d'indemnité A1, sous-groupe scientifique et technique ;

Considérant que la définition du statut ne pourra être déterminée qu'à l'issue des candidatures présentées et de l'audition des candidats, il est dès lors proposé de créer un poste pour chacun des deux statuts ;

Ouï les explications du bourgmestre ;

Vu le règlement d'organisation interne (ROI 2021) ;

Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi modifiée du 15 juin 1999 portant organisation de l'Institut national d'administration publique ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 27 octobre 2000 portant 1. Organisation à l'Institut national d'administration publique de la division de la formation pendant le service provisoire du personnel des communes, des syndicats de communes et des établissements publics des communes; 2. Modification du règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1990 portant fixation des conditions d'admission et de formation des fonctionnaires communaux ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Référence

Séance publique du 22 mai 2023

Point

CC.2023-05-22 - 9.01

Objet

9.01

Création de poste au service technique - Ingénieur – Groupe de traitement A1 - Fonctionnaire communal



De créer un (1) poste sous le statut du fonctionnaire communal selon les modalités suivantes :

Code	ST/A - I02
Affectation	Service technique, département de la voirie
Tâche	40 heures
Degré d'occupation	100 %
Groupe de traitement	A1 ; sous-groupe scientifique et technique

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 31 mai 2023


Le bourgmestre,


Le secrétaire ff,